

Les fanfares en France : vers une instrumentation standardisée, 1845-1889

Guy Estimbre, musicologue

Jean-François Madeuf, trompettiste, enseignant, Schola Cantorum Basiliensis et Conservatoire national supérieur de musique de Lyon

Quand Adolphe Sax est arrivé à Paris en 1842, il ne s'est pas contenté d'inventer de nouveaux instruments tels que saxophone et saxhorn mais les a pensés avec l'idée de familles complètes ce qui n'était pas si éloigné, dans le domaine de la musique pour cuivres, des préoccupations de compositeurs tels que Berlioz ou Meyerbeer. Il est donc possible de suivre, étape par étape, l'évolution des fanfares en France, depuis les premières expérimentations semi-privées à 10-15 musiciens, puis à travers les réformes successives des régiments militaires de musiques de cavalerie de 1845 jusqu'à 1870. En parallèle, il est intéressant de constater que les fanfares civiles dont l'âge d'or se situe sous la Troisième République, n'ont fait que réadapter le répertoire militaire à leurs moyens propres, sous les auspices et conseils des autorités orphéoniques ainsi que des manuels à l'usage des fanfares contemporaines.

The French Fanfare: on the way of a standard instrumentation, 1845-1889

When Adolphe Sax arrived in Paris in 1842, he didn't only invent new instruments as saxophone and saxhorn but had also the idea to use these instruments in complete families. From this resulted a revolution in the field of the instrumentation for brass band not so far from modern ideas about this subject by composers like Berlioz or Meyerbeer. It is possible to follow step by step the different instrumentations used by the French «fanfare », from the first experimentations during private concerts with only 10 to 15 players, forward the different reforms of French cavalry regiments from 1845 to 1870. In parallel, it is interesting to see the evolution of civil bands in the pragmatic way they adapted printed music to specific conditions, under advices from French orpheonic authorities, or with help of manuals for band conductors until this tradition decreased after the war of 1870 into the beginning of the 20th century.

Premières expérimentations et première réforme de 1845

En octobre 1842, Adolphe Sax arrive à Paris et avec des moyens financiers extrêmement réduits, ouvre une fabrique d'instruments de musique au 10 rue Neuve Saint-Georges en juillet de l'année suivante. Il avait eu des contacts à Bruxelles l'été précédent avec le général de Rumigny¹, aide de camp de Louis-Philippe. Celui-ci lui avait probablement laissé entendre qu'il y aurait en France des opportunités pour un facteur de son talent car une éventuelle réforme des musiques militaires d'infanterie et de cavalerie était dans l'air depuis 1830². En effet, une commission spéciale composée de personnalités du monde militaire et musical est formée en 1845 (1^{ère} séance le 25 février) pour examiner la question de la réorganisation des musiques

¹ Sur le Général de Rumigny voir : Georges Kastner, *Manuel de musique militaire*, Paris, Firmin Didot frères, 1848, livre deuxième, pp. 225 à 229.

² Kastner, pp. 222-223.

militaires³. Les facteurs parisiens sont invités à venir y présenter leurs nouveaux instruments et à émettre des propositions quant à la composition instrumentale des musiques réglementaires. Comme Adolphe Sax est bien entendu dans la course, ont alors lieu les premières expérimentations et présentations aux autorités militaires des nouveaux instruments de type *saxhorn*⁴.

M. Sax ayant fait exécuter ces jours derniers plusieurs morceaux avec les nouveaux instruments en cuivre de son invention devant M. le ministre de la guerre [...] ; en conséquence M. Sax a été mandé dimanche au château avec son orchestre, et il y a fait jouer trois morceaux en présence du roi et de toute la famille royale [...]. Les instruments au nombre de dix se composaient de deux trompettes à cylindres [confondus avec des cornets ?], et pour le reste, de huit saxhorns, constituant la famille de ce genre : un soprano, deux ténor-contralto, deux ténor, un basse-ténor, un basse et un contrebasse⁵.



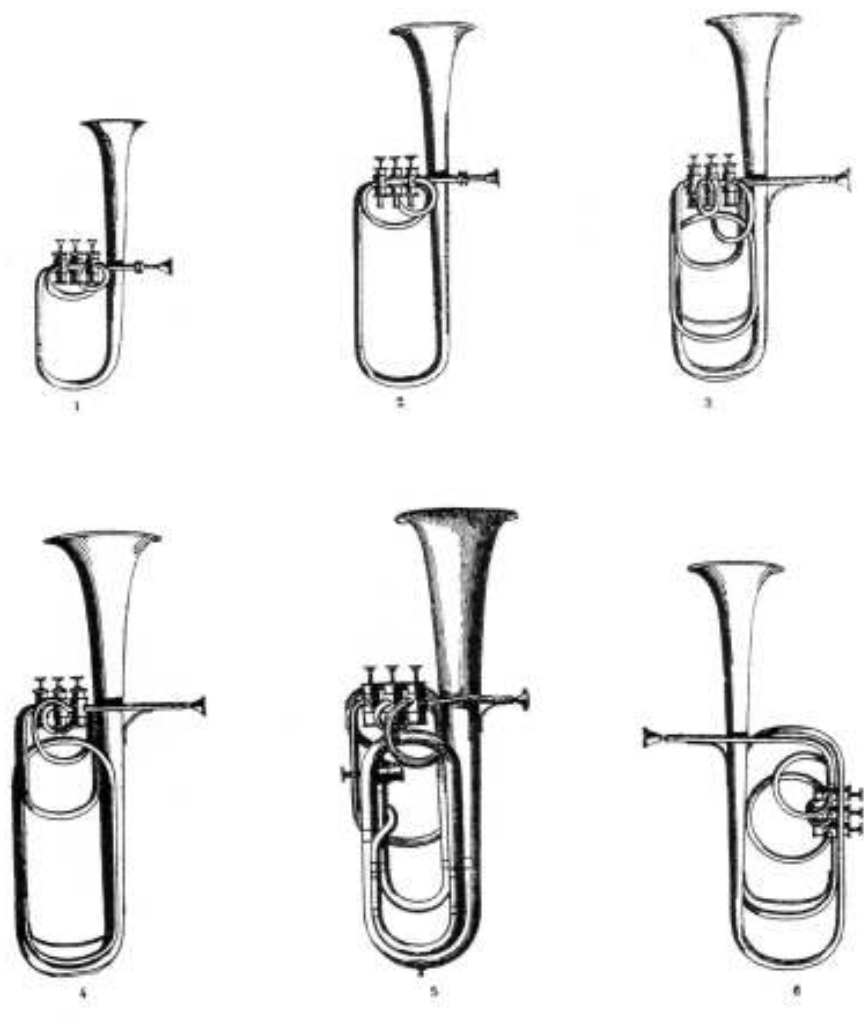
Fig. 1a - Planche de Kastner sur famille des saxhorns

³ Kastner, p. 255.

⁴ Brevet pour les saxhorns daté du 17 août 1843 (21 novembre 1845 pour les saxotrombas)

⁵ *Revue et Gazette Musicale de Paris* n° 9 du 2 mars 1845, page 70. Cette formation est à notre avis la plus petite possible pour faire « sonner » une fanfare avec saxhorns. C'est ce type de formation (avec deux cornets à la place des trompettes, et citée en annexe A) qui avait été retenu par l'un des auteurs du présent article pour le programme « une matinée musicale chez Adolphe Sax » joué par l'ensemble des *Cuivres Romantiques* et cela bien avant d'avoir eu connaissance du compte-rendu de la *RGMP* no.9 du 02/03/1845, 70.

NOUVEAUX INSTRUMENTS DU SYSTÈME AD. SAX.



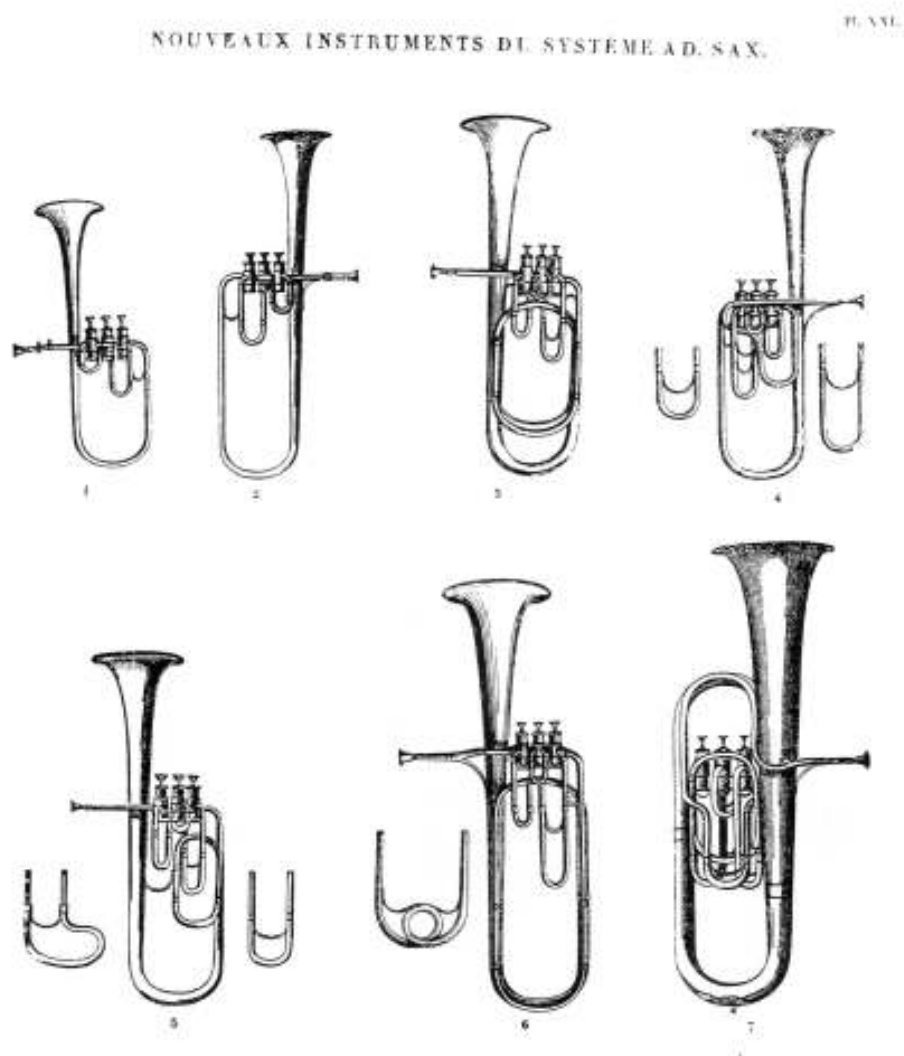
(Tous ces instruments sont réduits au douzième.)

- | | |
|----------------------------------|---|
| 1 Saxhorn en mi bémol soprano. | 4 Saxhorn en si bémol basse. |
| 2 Saxhorn en si bémol contralto. | 5 Saxhorn en si bémol basse (et au besoin contre-basse) |
| 3 Saxhorn en mi bémol ténor. | 6 Trombone à cylindres. |

Ces instruments sont sans coulisses aux tubes additionnels, ils n'ont qu'une seule coulisse d'accord. Pour des instruments recourbés ils offrent les conditions de contours les plus favorables à l'émission du son.

4.

Fig. 1b - Planche de Kastner sur famille des saxhorns



(Tous ces instruments sont réduits au douzième).

- | | |
|--|---|
| 1 Saxotromba en mi bémol soprano. | 5 Saxotromba en fa (tons de mi et mi bémol) autre forme. |
| 2 Saxotromba en si bémol contralto. | 6 Saxotromba en si bémol baryton. |
| 3 Saxotromba en mi bémol alto-ténor. | 7 Saxotromba en mi bémol basse (et au besoin contre-basse). |
| 4 Saxotromba en fa (tons de mi et mi bémol), pour faire la partie de cor dans la musique de cavalerie. | |

Famille des Saxotrombas. Instruments de proportions nouvelles tenant le milieu, pour la qualité de son, entre le Bugle, l'Officiérite et le Cornet, la Trompette et le Trombone. Tous ces instruments ont le même doigté et la même position.

Fig. 1c - Planche de Kastner sur famille des saxhorns

Moment fort des travaux de la commission, un concours de musiques d'infanterie et de cavalerie est même organisé au Champs de Mars le 22 avril 1845 pour comparer les différents systèmes proposés⁶. Face à Sax concourent des musiques d'organisation plus traditionnelle menées par Carafa, directeur du Gymnase musical militaire⁷. Malgré la disproportion des effectifs⁸, c'est un succès pour les orchestres de cavalerie et d'infanterie de type Sax :

La bande militaire de Sax, bien qu'inférieure en nombre aux orchestres contre lesquels elle avait à lutter, [...] a dès les premiers accords montré sa supériorité. Le contraste de sa sonorité, de la plénitude et de l'égalité de tous ses sons, avec la maigreur des parties intermédiaires des autres orchestres, a été frappant de prime abord. La supériorité des saxhorns sur les cors (pour la musique de plein air), leur agilité brillante dans les solos et les traits, l'homogénéité donnée à la masse par cette nouvelle famille instrumentale, la beauté des sons graves des tubas aidés des clarinettes basses, comparée à la sonorité terne et impuissante des bassons, et aux notes incertaines et si souvent fausses des masses d'ophicléides, n'ont pu être méconnues. L'auditoire nombreux que la curiosité avait attiré au Champ de Mars a plusieurs fois salué l'orchestre de Sax de ses applaudissements ; sa fanfare d'ordonnance a été mieux accueillie encore. La question paraît donc dès ce moment résolue en sa faveur, quels que soient les amendements que la commission jugera peut-être convenable de proposer.

La réforme est finalement décrétée par le ministre de la guerre le 19 août puis officialisée le 10 septembre 1845⁹. Elle institue des fanfares de cavalerie de 36 musiciens pour chaque régiment :

6 Kastner, pp. 261-268.

7 Michele Carafa de Colobrano (1787-1872), compositeur italien qui a succédé à Friedrich Berr en 1838 comme directeur de cette institution jusqu'à sa suppression définitive en 1856.

8 Kastner, pp. 261-262.

9 Kastner 292-294 / *Moniteur de l'armée* du mercredi 10 septembre 1845, no. 50.

II.

Musiques de cavalerie.

2	trompettes d'harmonie.	
4	trompettes à cylindres (système Sax).	
2	petits saxhorns en <i>mi</i> bémol.	
7	saxhorns en <i>si</i> bémol (1 solo, 3 premiers et 3 seconds).	
2	saxhorns en <i>la</i> bémol	} pour remplacer les cors.
3	saxhorns en <i>mi</i> bémol	
2	saxo-trombas.	
2	cornets à pistons.	
1	trombone à trois cylindres (système Sax).	
3	trombones à coulisses.	
3	saxhorns en <i>si</i> bémol (baryton) à trois cylindres.	
3	saxhorns-basses en <i>si</i> bémol, à quatre cylindres.	
3	saxhorns-contre-basses en <i>mi</i> bémol.	
<hr/>		
Total : 36 exécutants.		

Fig. 2 - Tableau d'effectif de 1845 d'après Kastner

C'est un double succès pour Sax car d'une part ses nouveaux instruments, saxhorns et saxophones, sont adoptés dans les musiques réglementaires, et d'autre part leur organisation instrumentale repose en grande partie sur ses idées.

Une des premières musiques à suivre la nouvelle organisation est celle de la 5^e légion de la garde nationale sous la direction de Fessy¹⁰. La présence du jeune Arban au saxhorn y est d'ailleurs signalée¹¹. Parallèlement, Adolphe Sax organise des concerts réguliers dans son atelier pour assurer la promotion de ses nouveaux instruments avec les meilleurs musiciens du moment. On y retrouve Arban au saxhorn et Fessy comme chef, compositeur et arrangeur¹². Leur collaboration pour

¹⁰ S'agit-il de Charles-Alexandre Fessy (1804-1856), organiste à la Madeleine puis à Saint-Roch ou d'un autre ? Le A. Fessy qui nous intéresse apparaît dans la *RGMP* de 1845 à 1847 comme chef de musique de la 5^e légion de la garde nationale ainsi que comme chef du petit orchestre d'Adolphe Sax et compositeur pour fanfare. L'*Almanach National* de 1848-1849-1850 (p. 878) le mentionne également comme chef de la 5^e légion (avec même son adresse 26 rue de la Ferme des Mathurins) de même que toutes ses partitions de fanfare éditées (la dernière suite de pièce l'est en 1856). Nous n'avons plus trouvé trace de lui en tant que chef de fanfare après 1850. La mention du concert aux Tuileries est relatée in *RGMP* n° 39 du 28/09/1845, p. 320.

¹¹ Joseph-Jean-Baptiste Laurent Arban (1825-1889), élève de Dauverné et premier prix de trompette (1845), fut sur le saxhorn et le cornet pistons l'un des grands virtuoses du XIX^e siècle. Sa triple carrière d'interprète, de chef d'orchestre et de compositeur-arrangeur l'a conduit à jouer de Paris jusqu'à Saint-Petersbourg. Il a enseigné le saxhorn au Conservatoire dès 1857 puis le cornet à partir de 1869 et a publié une méthode (1864) qui est toujours utilisée actuellement dans le monde entier ainsi que de nombreux airs variés pour son instrument. Il a joué à plusieurs reprises sous la direction de Hector Berlioz. La présence d'Arban dans la garde nationale est signalée dans la *RGMP* no.39 du 28/09/1845, 320 (voir note précédente). Arban était aussi déjà mentionné dans le concert relaté dans la *RGMP* no.9 du 02/03/1845, 70 (voir note 5) ainsi que le trompettiste Joseph Gebhardt Kresser (mort en 1849), de l'Académie Royale de Musique et de l'Orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire, également professeur au Gymnase musical militaire et auteur de deux méthodes de trompette (1836).

¹² Il sont tout deux mentionnés lors des concerts chez Adolphe Sax dans les articles suivants : in *RGMP* no.48 du 30/11/1845, 392 / Léon Kreutzer, *Séance Musicale chez M. A. Sax* in *RGMP* no.50 du 14/12/1845, 409-410 / M. Bourge, *Une fête chez Adolphe Sax* in *RGMP* no.6 du 08/02/1846, 43-44 / H. Blanchard, *Une soirée musicale chez M. Sax* in *RGMP* n° 22 du 30/05/1847, 182 / in *RGMP* no.25 du 20/06/1847, p. 208.

assurer la promotion des nouveaux saxhorns se poursuit également l'année suivante avec la publication d'une méthode de saxhorn¹³.

Concernant la formation qui se produit dans l'atelier, il est précisé que « M. Adolphe Sax continue, comme dit Théophile Gautier, à troubler la rue Neuve-Saint-Georges par l'ouragan harmonieux de ses cuivres. Tous les dimanches il donne des concerts exécutés par un petit orchestre de quatorze instrumentistes. [...]»¹⁴ ou de « musiciens au nombre de quinze [...] »¹⁵.

La famille Distin qu'il a équipé en saxhorns l'année précédente et qui se produit avec succès un peu partout en Europe y apparaît aussi en quintette de cuivres¹⁶.

*M. Adolphe Sax ne se contente pas d'inventer de bons et beaux instruments, il ouvre des concours de musique militaire pour l'infanterie et pour la cavalerie, et il offre deux instruments d'honneur qui seront décernés à titre de prix. Ces concours auront lieu à Paris le 30 juillet de chaque année. M. Adolphe Sax ouvre de plus un concours entre les musiciens soldats qui se serviront le mieux des instruments inventés ou perfectionnés par lui. Ce [premier] concours aura lieu le 1^{er} mai [1846] : les prix consisteront en un instrument de chaque espèce.*¹⁷

Annoncée la même année, sa *Méthode complète pour saxhorn et saxotromba soprano, alto, ténor, baryton basse et contrebasse à 3, 4 ou 5 cylindres suivis d'exercices pour l'emploi du compensateur* ne paraîtra qu'en 1851 chez Brandus. Suivant un plan clair et rationnel, Adolphe Sax y expose graduellement toutes les difficultés des instruments de la famille des saxhorns et des saxotrombas, ainsi que des cornets à pistons¹⁸.

Dans les partitions de fanfare éditées dès cette période, on constate parfois encore la présence de l'ophicléide en doublure ou, à défaut, du saxhorn basse en sib (toujours précisé à 4 pistons) ainsi que d'une paire de trompettes d'harmonie en mib, même si leur rôle est des plus restreint. Les parties de saxhorns alto ou contralto et ténor ou alto-ténor sont en revanche nombreuses et l'on trouve indifféremment la dénomination de *saxhorn* ou de *saxotromba*¹⁹.

En 1848, la Révolution met fin au règne de Louis-Philippe et la réforme est suspendue par décision ministérielle du nouveau gouvernement le 21 mars pour les harmonies et le 18 mai pour les fanfares²⁰. Les noms d'instruments de musique de

¹³ Concernant leur collaboration pédagogique : Arban & Fessy, *Méthode complète de saxhorns alto et ténor*, Paris, E. Troupenas & C^{ie}, 1846, (Paris, BN). En collaboration avec un nommé Sourdilhon, Arban a publié chez le même éditeur une *Méthode de petit saxhorn en mib* l'année suivante (Paris, BnF).

¹⁴ RGMP no.24 du 15/06/1845, p. 198.

¹⁵ RGMP no.50 du 14/12/1845, pp. 409-10.

¹⁶ Sur famille Distin : Kastner, pp. 248-249

Sur concert Sax : M. Bourge, *Une fête chez Adolphe Sax* in RGMP no.6 du 08/02/1846, pp. 43-44.

¹⁷ RGMP no.5 du 01/02/1846, p. 39.

¹⁸ Paris, BnF.

¹⁹ *Boléro et Fanfare* [sur couverture mais en réalité Marche et Polonaise] pour Musique de Cavalerie composés pour les nouveaux Instruments Inventés par Ad. Sax par A. Fessy... (édition Ad. Sax, 1846) [Paris BN] : « PETIT SAX HORN en Mib. / [2] CORNETS à Cylindres. [Sib] / SAX HORN Solo en Sib Alto. / 1^e et 2^e SAX HORN en Sib Alto. / 3^e et 4^e SAX HORN en Sib Alto. / [2] SAX HORN[S] en Lab. / [2] SAX HORN[S] en Mib Tenor. / [2] SAXOTROMBA[S] en Mib. / [2] TROMPETTES d'Harmonie. / [4] TROMPETTES à Cylindres. / SAX HORN en Sib grave à 3 Cylindres. / SAX HORN en Sib grave à 4 Cylindres. / TROMBONES à Cylindres. [1 partie] / TROMBONES à Coulisse. / SAX HORN Contre Basse en Mib. ».

²⁰ Edmond Neukomm, *Histoire de la Musique Militaire*, Paris, Librairie militaire de L. Baudoin & C^{ie}, 1889, chapitre IV, p. 114.

cavalerie changent alors et les *saxhorns* ou *saxotrombas* deviennent *clairons chromatiques* ou *bugles* dans la nomenclature²¹.

Seconde réforme de 1854

Point abattu par les événements, Sax continue ses développements et en 1851, il publie enfin sa méthode et décroche la même année à l'exposition internationale de Londres qui se tient au *Crystal Palace* une *Council Medal* pour l'ensemble de ses instruments et spécialement pour son saxhorn « bourdon » de 3 mètres de haut. Il conforte ainsi sa position même si ses concurrents et ennemis Courtois et Gautrot sont aussi récompensés²².

Enfin, le retour de l'Empire avec Napoléon III lui redonne l'opportunité de proposer et finalement d'imposer son modèle d'organisation et ses instruments notamment grâce aux contacts qu'il noue lors des concerts avec les militaires du nouveau régime en place et les compositeurs en vue du moment :

*Un public d'élite dans lequel on comptait Meyerbeer, Berlioz, Auber, Halévy, Ambroise Thomas, plusieurs officiers supérieurs, et un grand nombre d'illustrations de la noblesse et de la littérature, assistait jeudi dernier à une intéressante séance dans la salle de M. Adolphe Sax. Il s'agissait d'entendre et de juger la musique-modèle organisée par les soins de l'habile facteur, pour le régiment des guides. [...] M. Sax a reçu les félicitations de son illustre auditoire, notamment de M. Meyerbeer et de M. Fleury, colonel du régiment en guides. Hier, samedi, la musique modèle a dû se faire entendre à la cour, en présence de l'Empereur, et il n'y a pas de doute que cette audition n'ait été l'occasion d'un éclatant triomphe pour M. sax, pour ses instruments et ses artistes.*²³

En mai 1854, il est nommé facteur de la maison militaire de S.M. l'Empereur et le nouveau décret de réorganisation des musiques militaires est promulgué²⁴.

Les formations de fanfare comptent alors 37 ou 38 musiciens selon que l'on inclue les timbales ou non. Les deux instruments nouveaux à apparaître au tableau des effectifs sont le petit saxhorn suraigu en *s**b*** et, à l'extrême grave, le saxhorn contrebasse en *s**b***.

21 *Divertissement* par J. Mohr, édition Gambaro [vers 1851]: « [2] TROMPETTES Cylindres M**b**. / [2] TROMPETTES [d'harmonie] M**b**. / Pⁱⁱⁱ BUGLE M**b**. / [2] PISTONS L**Ab**. / 1^{er} BUGLE S**b**. / 2^e / 3^e et 4^e. / [2] BUGLE HORNS L**Ab**. / [2] BUGLE HORNS M**b**. / TROMBES [saxotrombas] M**b**. / BARITON. [S**b**] / [3] TROMBONES. / BASSE S**b**. / OPHI: UT. / C: BASSE M**b**. / TIMBALLE M**i** et S**b**. ».

22 F.J. Fétis (père), 12^e & 13^e *lettres* [sur instruments de cuivre à l'exposition universelle de 1851], in *RGMP* n°47 du 23/11/1851, 377-379 et n°48 du 30/11/1851, 385-388. Hector Berlioz, *Rapport de l'Exposition de 1851 à Londres in Travaux de la Commission française*, t. III, Paris, 1854-56. N.B. il était le seul membre de jury français sur dix personnes.

23 *RGMP* no.1 du 02/01/1853, 7.

24 Neukomm, VI, pp. 129-130.

TABLIÉAU
DE LA COMPOSITION INSTRUMENTALE DES BANDAES DE LA
GARDE IMPÉRIALE.

TROUPES À PIED.
Nombre d'instrumentistes. Moins d'écus.

1 Flûtes grandes ou petites en ré bémol.	100	Fr.
4 Petites clarinettes en sol bémol.	200	
2 Grandes clarinettes séparées en si bémol.	200	
2 Bassons.	100	
2 Saxophones soprano.	100	
2 Saxophones alto en sol bémol.	200	
2 Saxophones ténor.	200	
2 Saxophones baryton en la bémol.	200	
2 Cornets à pistons en cylindres.	100	
4 Trompettes à cylindres.	100	
4 Trombones ordinaires au système Sax.	100	
2 Petits saxhorns séparés en sol bémol.	80	
2 Saxhorns contraltos en si bémol.	80	
2 Saxhorns en sol bémol.	100	
2 Saxhorns barytons en si bémol.	100	
2 Saxhorns basses en ré bémol.	100	
2 Saxhorns contrebasses en mi bémol.	100	
2 Saxhorns contrebasses graves en si bémol.	100	
1 Grande caisse.	100	
2 Cymbales (paires de).	100	
2 Tambours.	100	
TROUPES À CHEVAL.		
1 Petit saxhorn soprano en ré bémol.	100	
2 Petits saxhorns séparés en sol bémol.	100	
1 Saxhorn contralto en si bémol.	100	
2 Saxhorns en sol bémol.	100	
4 Saxhorns altos en sol bémol.	100	
2 Saxhorns barytons en si bémol.	100	
4 Saxhorns basses en ré bémol.	100	
2 Saxhorns contrebasses en mi bémol.	100	
2 Saxhorns contrebasses graves en si bémol.	100	
2 Cornets à pistons en cylindres.	100	
4 Trompettes.	100	
4 Trombones, altos, ténors et basses (le bon à cylindres et les autres à cylindres), en si en sol bémol.	100	
1 Tambour (avec paire de bords).	100	

Tous ces instruments se trouvent chez Adolphe Sax, fabricant de la maison militaire de l'Empereur, rue Saint-Georges, n° 61, à Paris.
M. Adolphe Sax a obtenu à l'Exposition universelle de Londres et à celle de Paris, la grande médaille d'or.

Fig. 3 - Tableau d'effectif de 1854 d'après décret

Le 15 et 16 novembre 1855, lors de l'exposition universelle, les cuivres sont à l'honneur sous la direction d'Hector Berlioz au Palais de l'Industrie²⁵. Cette année-là voit aussi le début de la publication du magazine *l'Orphéon*²⁶. En effet, avec l'arrivée sur le marché d'instruments plus faciles à jouer et moins chers ainsi que ce nouveau modèle d'organisation qu'offrent les fanfares militaires, les fanfares civiles commencent à se constituer un peu partout en France²⁷.

En 1856, le Gymnase musical militaire qui accueillait auparavant les futurs musiciens militaires, est supprimé et les classes concernées sont intégrées au Conservatoire Impérial de Musique²⁸.

²⁵ Le 15 et le 16 novembre 1855, Berlioz, à la demande du Prince Napoléon, fils du frère cadet de l'empereur, organise et dirige dans le Palais de l'Industrie deux concerts gigantesques dans le cadre des manifestations qui accompagnent l'Exposition Universelle. Le programme comprend entre autres œuvres la première exécution de sa cantate en l'honneur de Napoléon III, *L'Impériale*. À cette occasion Berlioz, pour maintenir la cohésion avec cinq sous-chefs d'orchestre, fait usage d'un métronome électrique à cinq branches. Cet instrument venait d'être inventé par le mécanicien belge Verbrugghen qui vint à Paris à la demande de Berlioz pour installer l'appareil (Berlioz donne un récit détaillé de ces concerts dans la *Postface* de ses *Mémoires*). Adrien de La Fage, nous laisse un compte rendu détaillé sur les cuivres dans la treizième des *Quinze visites musicales à l'exposition universelle de 1855* (Paris, chez Tardif Librairie, 1856, pp. 133-145) ou in *Revue et Gazette Musicale de Paris*, n°46 du 18/11/1855, pp. 357-359 ainsi que Louis Dubreuilh, dans son article annonce sur le concert du 15 novembre in *RGMP* n°44 du 04/11/1855, pp. 348 ou d'un journaliste anonyme (MJ) in *RGMP* no.46 du 18/11/1855, pp. 361-362.

²⁶ *L'Orphéon*, revue pour harmonies et fanfares (1855-1939).

²⁷ Voir note 47 (Guilbaut, p. 111).

²⁸ Classes de cornet à pistons (professeur Joseph Forestier), saxhorn (professeur Jean-Baptiste Arban) et saxophone (professeur Adolphe Sax).

En 1857, avec l'esprit paternaliste qui est le sien, le facteur Gautrot créé sur le site de son usine de Château-Thierry une fanfare composée de 36 employés, pour donner des représentations régulières. Preuve d'originalité, il semble que cette fanfare comprenne un pupitre de sarrussophones²⁹.

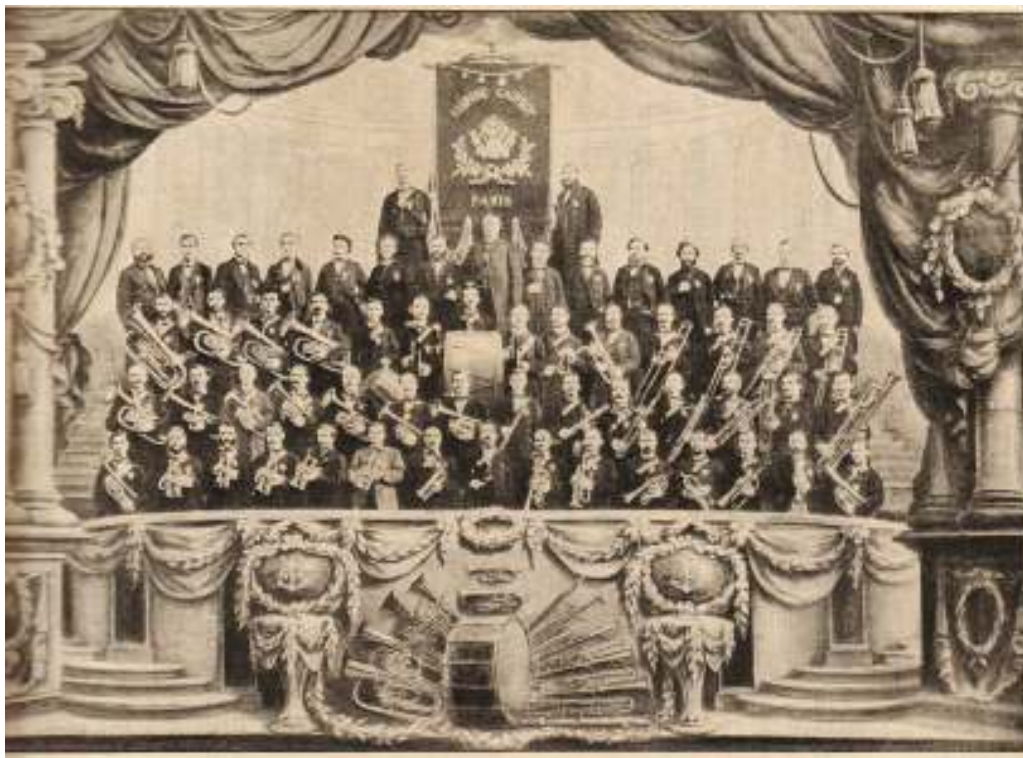


Fig. 4 - Fanfare Gautrot

Dans les nouvelles partitions de fanfare éditées à ce moment-là, on constate la présence systématique de la contrebasse en sib mais rarement du petit saxhorn suraigu en sib qui, semble-t-il, a, du mal à s'imposer. Le peu d'exemplaires parvenus jusqu'à nos jours est d'ailleurs là pour le confirmer. Ophicléides et trompettes d'harmonie apparaissent par contre de moins en moins. Les parties de saxhorns contralto ou bugles ne sont plus aussi diversifiées de telle sorte que l'on peut se demander si les parties de base (soliste, premier et second) ne sont pas plus doublées ou triplées avec le même nombre d'instrumentistes. La frontière n'est pas toujours évidente dans l'instrumentation entre saxhorns et saxotrombas³⁰.

Les musiques de scène jouées par la fanfare de l'Opéra de Paris dirigée par Sax, nous renseignent aussi sur les effectifs utilisés pour ce type de formation bien que la

²⁹ Malou Haine, *Les facteurs d'instruments à Paris au XIX^e siècle*, éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, pp. 227-228. Le sarrussophone est un instrument de cuivre de perce conique et muni d'une anche double inventé en 1856 par le chef de musique Sarrus et fabriqué par la firme Gautrot. Il semble aussi que la fanfare de Gautrot aurait très vite évoluée vers un orchestre d'harmonie : « L'excellente musique d'harmonie de la fabrique de M. Gautrot a, comme les années précédentes, puissamment contribué à l'éclat de la fête. » in *RGMP* no.26 du 24/06/1860, 230.

³⁰ Dans le cas de la pièce citée en note 19, les parties de saxotrombas sont plus graves que celles de saxhorns en mib ce qui laisserait supposer plus de timbre dans le registre grave : pourtant la perce du saxotromba est moins conique et plus serrée. Par contre dans celle citée en note 21, elle est très différente car soliste et avec thème principal donc plus adaptée à un timbre plus clair. Ayant fait des essais avec les deux types d'instruments dans l'ensemble des *Cuivres Romantiques*, la différence de timbre ne semble pas flagrante même avec des instruments de marque similaire !

finalité en soit différente de celle des musiques militaires. Il ne s'agit plus d'avoir à se faire entendre en plein air mais bien plus d'évoquer les musiques de plein air en coulisse ou sur scène et d'ajouter une couleur instrumentale à l'orchestre symphonique traditionnel. On peut citer comme exemples marquants les fanfares de scène du *Prophète* de Meyerbeer (1849), du *Juif errant* de Halévy (1852) ou du *Faust* de Gounod (1860)³¹.

Mesures restrictives et émergence des fanfares civiles

En 1860 au moment de la guerre d'Italie, les effectifs des musiques militaires sont une nouvelle fois modifiés par le décret du 26 mars qui va dans le sens d'une restriction budgétaire drastique. Les fanfares de cavalerie sont réduites d'un tiers pour tomber à 27 musiciens. Seules les musiques d'infanterie, de la gendarmerie, des guides et la garde de Paris conservent leurs effectifs antérieurs³².

³¹ Neukomm, V, pp. 99-103 et annexe G pour l'instrumentation de certains opéras.

³² Neukomm, VI, pp. 134-135 / *RGMP* no.15 du 08/04/1860, 137.

Décret impérial qui modifie l'Organisation des Musiques militaires.
 Du 26 mars 1860.

NAPOLÉON,

Nous, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
 A tous présents et à venir, salut :

Nu le décret du 16 août 1854 et la décision impériale du 5 mars 1855;
 Considérant que, si l'organisation actuelle des musiques militaires a donné
 d'excellents résultats, elle a, d'un autre côté, l'inconvénient de distraire des
 troupes un trop grand nombre d'hommes;
 Vu l'état des choses, et le rapport de notre Ministre, Secrétaire d'Etat au département de la
 Guerre,

Ainsi décerné et décrété ce qui suit :

ART. 1^{er}. La section de musique de chaque régiment sera désormais composée
 comme il suit :

	Troupes à pied.	Troupes à cheval.
Chef de musique	1	1
Sous-chef de musique	1	1
Musiciens de première classe	5	4
— de deuxième classe	4	6
— de troisième classe	10	8
— de quatrième classe	10	7
	40	27

ART. 2. Les musiciens de quatrième classe auront droit aux prestations en
 nature et en nature, ainsi qu'aux exemptions et réductions de service
 attribuées aux soldats.

Ils seront classés par ordre de mérite, lesquels sont impo-
 sés.

ART. 3. Les réductions qui résulteraient de présent seront opérées par voie
 d'extinction.

ART. 4. La composition instrumentale est modifiée comme il suit :

Musique de troupes à pied.	
Filles	2
Peils clarinettes	2
Grandes clarinettes	4
Bassons	2
Saxotrombas soprano	2
— alto	2
— ténor	2
Cornets à pistons	2
Trompettes à cylindres	2
Trombones	2
Saxhorns et béniol contralto	2
Saxotrombas alto, ou béniol	2
Saxhorns ténor, ou béniol	2
Saxhorns bas et béniol à 4 cy- lindres	2
Basses	2
Saxhorn contralto grave ou béniol	1
Saxhorn alto et béniol	1
Saxhorn ténor et béniol	1
Casse claire ou rouleur	1
Grosse caisse	1
Cymbales (pairs de)	1
	40

Musique de troupes à cheval.	
Béniol alto et béniol	1
Peil saxhorn soprano ou béniol	1
Saxhorns contralto et béniol	4
Saxhorn alto ou béniol	1
Saxotrombas alto ou béniol	2
Saxotrombas ténor et béniol	2
Saxhorns bas et béniol à 4 cylindres	4
Saxhorn alto et béniol	1
Saxhorn contralto grave ou béniol	1
Cornet à piston	2
Trompettes à cylindres	5
Trombones	3
	27

ART. 5. Les musiques des régiments de gendarmerie et des guides de la
 garde impériale et celle de la garde de Paris continueront, à titre exceptionnel,
 leur constitution actuelle, sous le rapport du personnel et de la composition
 instrumentale. Toutefois, les élèves musiciens y seront commissionnés musi-
 ciens de quatrième classe.

ART. 6. Le régime normal est obligatoire pour toutes les musiques mili-
 taires.

ART. 7. Toutes dispositions contraires au présent décret sont, et demeurent
 abrogées.

Fait au palais des Tuilleries, le 26 mars 1860.
 NAPOLÉON.

Fig. 5 - Tableau d'effectif de 1860 d'après décret

Antoine Elwart, professeur d'harmonie au Conservatoire, distingue dans son *Manuel des aspirants aux grades de sous-chef et de chef de musique de l'armée* publié en 1861³³ deux catégories d'instruments dans la musique à cheval ou fanfare de cavalerie : les saxhorns et saxotrombas d'une part puis les cornets à pistons, trompettes (à pistons) et trombones d'autre part. Le rôle prépondérant des saxhorns est comparé à celui des cordes au sein de l'orchestre symphonique alors que les cuivres clairs n'interviennent que par touche pour ajouter une couleur instrumentale dans les tutti. Tous les traités publiés par la suite font la même distinction.

³³ Antoine Elwart (1808-1877), *Manuel des aspirants aux grades de sous-chef et chef de musique de l'armée*, E. Gérard édition, Paris, 1861.

En 1862-1863, Jules Simon publie des conseils pour la constitution de fanfares avec ou sans instruments de Sax à 5, 8, 10, 12, 15, 21, 27 ou 37 musiciens³⁴. C'est surtout le début des tentatives des autorités orphéoniques pour mettre bon ordre dans l'anarchie des fanfares civiles. Le plus petit ensemble possible est le quintette de cuivres et certaines pièces publiées pour « petite fanfare » sont jouables ainsi, mais il s'agit plus de musique de chambre que de fanfare à proprement parler³⁵.

L'exposition universelle de Londres en 1862 est importante pour l'apparition d'un nouvel instrument : le saxhorn à six pistons indépendants et pavillon mobile qui vaut à Sax une médaille. Ce dernier n'arrivera jamais à s'imposer dans les fanfares civiles et militaires en raison de ses doigtés plus compliqués et spéciaux. Seule la fanfare de l'Opéra semble avoir fait un usage régulier de ce type d'instrument³⁶.

Un concours de compositions pour musiques militaires est envisagé par Sax en 1864 avec l'instrumentation du décret de 1860³⁷. Gautrot lance la même année une publication régulière de pièces pour fanfares : *l'Instrumental*³⁸. Parallèlement, le nombre de sociétés de musique augmente fortement et les concours commencent aussi à fleurir un peu partout³⁹.

Par décret impérial du 4 avril 1867, les musiques de cavalerie sont définitivement supprimées⁴⁰, malgré des protestations du milieu musical dans la presse (réplique de Adolphe Sax dans son fascicule *pour la défense des musiques militaires* publié cette année-là)⁴¹. Seule la musique des Guides échappe à cette mesure car elle doit se produire à l'Exposition universelle la même année. Durant celle-ci, les nouveaux instruments à sept pavillons de Sax et les concerts de la Garde Nationale de Paris (future Garde Républicaine) remportent même un grand succès⁴².

C'est également cette année-là que le nouveau diapason officiel à $la^3=435\text{Hz}$ entre en vigueur même s'il met du temps à être uniformément adopté dans toutes les

³⁴ Jean-Yves Rauline, *19th-Century Amateur Music Societies in France and the changes of Instrument Construction : Their Evolution Caught Between Passivity and Progress in Galpin Society Journal LIX* (May 2008), 236-245. L'annexe II de cet article (243-245) est citée en annexe B du présent article pour l'instrumentation et les remarques.

³⁵ Prenons de Fromental Halévy (né à Paris le 27 mai 1799 et mort à Nice le 17 mars 1862), dans son *Charles VI* (opéra de Paris, sur un livret de Casimir et Germain Delavigne, 15 mars 1843), à l'acte III, le quatuor no.19 « De leur triomphe passager il faut supporter » : arrangé et joué régulièrement en quintette par la famille Distin, il en existe aussi une version pour petite fanfare publiée par Gautrot en 1866 et qui suit assez fidèlement la partition originale et jouable à seulement cinq saxhorns (soprano, contralto, alto-ténor, baryton et basse) si l'on supprime les doublures.

³⁶ Fétis père, *9^e & 10^e lettres* [sur les cuivres à l'exposition de Londres en 1862] in *RGMP* n^{os}. 41 & 43 des 12 & 26/10/1862, pp. 327-331 & pp. 345-348. Joseph Forestier (1815-1882), *Monographie des instruments à 6 pistons et tubes indépendants*, Adolphe Sax, Paris, 1870. Concernant l'utilisation des systèmes à 6 pistons indépendants dans la fanfare de l'Opéra voir Neukomm, p. 103.

³⁷ Neukomm, pp.180-181.

³⁸ La revue bimensuelle spécialisée *L'Instrumental* créée par Gautrot en 1864 était destinée aux « sociétés philharmoniques, aux harmonies militaires et aux fanfares ». Elle reparait temporairement en 1920, reprise par Amédée Couesnon, patron de l'entreprise entre 1883 et 1929. Son profil peut expliquer en partie ce foisonnement social. Radical-socialiste, il a été député, de 1907 à 1924, et conseiller général de 1910 à 1931. Couesnon a été très attentif au sort de son personnel et son beau-père, Gautrot, était déjà considéré comme un patron près de ses employés. Les dates d'impression des partitions musicales éditées dans *l'Instrumental* et consultés par les auteurs à la BN s'échelonnent entre 1865 et 1870.

³⁹ Idem note 27.

⁴⁰ Neukomm, p. 201.

⁴¹ Neukomm, VI, pp. 137-142 / Adolphe Sax, *De la nécessité des musiques militaires*, Librairie centrale, Paris, 1867.

⁴² Neukomm, p. 142 / Le programme d'ouverture de cette exposition le lundi 8 juillet 1867 comprenait la participation de plus de 200 exécutants de la musique de la garde de Paris, dirigée par M. Paulus ainsi que d'une fanfare d'élite, dirigée par M. Maury dans les pièces suivantes : *Chant des Soldats* du *Faust* de Gounod, *Marche du Sacre* du *Prophète* de Meyerbeer et *Ouverture du Jeune Henri* de Méhul. (Neukomm, 184)

musiques car modifier les instruments ou en acheter de nouveau coûte cher pour les finances de petites sociétés musicales⁴³.

À partir de cette année-là on voit une floraison de manuels à destination des musiques de fanfare (mais aussi d'harmonie) à l'intention des amateurs car ce sont elles qui prennent le relais des musiques professionnelles militaires⁴⁴. En effet, les musiciens militaires progressivement au chômage ou en retraite ont le temps et les compétences pour s'investir dans de telles formations.

En 1869, le décret définitif de suppression des musiques de cavalerie est entériné et en 1870, la guerre avec la Prusse met fin à l'Empire⁴⁵.

En 1872, sous la III^e République, est tentée une réorganisation des musiques militaires. Le Journal Officiel du 20 octobre prévoit à ce titre des fanfares de 10 musiciens par régiment de cavalerie (ce qui est peu par rapport à ce qu'elles avaient connu). Il ne s'agit que d'intentions louables sans réels moyens car au Journal Officiel du 20 novembre (un mois plus tard) l'effectif redescend à 6 musiciens ce qui revient quasiment à annuler la mesure⁴⁶.

L'âge d'or des fanfares en France

Paradoxalement, cette période est la plus florissante pour les fanfares civiles qui bénéficient de plus en plus de l'encadrement des nombreux musiciens militaires pensionnés. Leur nombre dépasse même de loin celui des harmonies (si l'on en croit le traité de Guilbault) car il elles ne nécessitent pas un nombre aussi important de musiciens que ces dernières dont les instruments de bois sont aussi plus chers à l'achat⁴⁷.

En 1873, Clodomir⁴⁸ propose cinq tailles de fanfares avec 12, 22, 25, 29 et 49 musiciens ainsi que le placement de chacun des musiciens en demi-cercle (U), en cercle ou en position de marche, la meilleure place pour les percussions et comment les jouer. Pour lui, la formation la plus équilibrée est celle mixte à 25 musiciens, 12 étant le minimum possible.

⁴³ Neukomm, pp. 184-185 : « Si tous les instruments avaient été au diapason normal » dit M. Oscar Comettant [...], « tous les musiciens eussent pu jouer à la fois » [lors du festival qui précéda le concours de 1867 et] « nous aurions eu un tutti de musiques d'harmonie sans précédent dans notre pays. Mais toutes les sociétés n'ont pas les moyens de réformer leur matériel, et les conseils généraux, pas plus que les municipalités, ne se montrent toujours disposés à favoriser de semblables entreprises. » Ce problème n'étant pas typiquement français, il cite « la proposition [qui] avait été faite au Sénat de la ville libre de Hambourg [...], de voter une somme de 6000 francs pour baisser d'un quart de ton les instruments de l'orchestre. Le Sénat [...] refusa [...]. Il eût peut être voté 3000 francs, mais 6000 lui parurent une trop forte somme pour baisser d'un quart de ton seulement les instruments en question. Alors, un des membres fit la motion d'accorder 3000 francs et de ne baisser les instruments que d'un demi-quart de ton. Le Sénat rit de cette humoriste proposition, et les choses restèrent comme devant ».

⁴⁴ L. Girard, *Théorie à l'usage des chefs et directeurs de musiques d'harmonie et de fanfares*, Gautrot aîné, Paris, 1867 & 1869 / Théodore de Lajarte, *Instruments Sax et fanfares civiles - Étude pratique*, Librairie des auteurs et compositeurs, Paris, 1867.

⁴⁵ Neukomm, p. 202.

⁴⁶ Neukomm, 207.

⁴⁷ E. Guilbault, *Guide pratique des sociétés musicales et des chefs de musique*, au journal *l'Instrumental*, Paris, 1894 [1^{ère} édition ?].

⁴⁸ Clodomir [Pierre-Antoine-Mathieu de Borrit (1815-1884) de son vrai nom], *Traité théorique et pratique de l'organisation des sociétés musicales, Harmonies et fanfares*, Alphonse Leduc, Paris, 1873. Cette 1^{ère} édition a été suivie de nombreuses autres jusqu'en 1948 avec *Manuel Complet de Chef-directeur "Harmonie et Fanfare" à l'usage des exécutants ou Traité d'organisation des sociétés musicales* pour titre. Voir instrumentation et remarques en annexe C.

La même année, la publication de Etesse donne la même instrumentation que celle du décret de 1860 mais enrichie de quelques instruments supplémentaires mais non réglementaires⁴⁹.

En 1894, Guilbault propose cinq tailles de fanfare avec 14, 19, 28, 52 et 80 musiciens, avec les mêmes détails de placement que Clodomir mais également une foule de propositions pour l'organisation associative et administrative de tels ensembles, justifiant aussi leur raison morale et sociale.⁵⁰

Hormis les effectifs et les catégories d'instruments, ces manuels de fanfare en ajoutent parfois facultativement une troisième aux deux déjà signalées (saxhorns et trompettes-trombone) : celle des saxophones. Il y a donc eu des fanfares avec ou sans saxophones. Les partitions de cette période offrent d'ailleurs cette option facultative⁵¹. Le saxhorn suraigu en *sb* et la trompette en *mb* alto à pistons sont peu employés dans les fanfares civiles car signalés comme difficiles à jouer et donc d'un emploi délicat pour des musiciens amateurs⁵². Concernant aussi la disposition des musiciens en rangs pour la marche ou en U pour les prestations musicales statiques, il est intéressant de noter celle en cercle qui trouve pleinement sa justification dans les prestations sous kiosque⁵³.



Fig. 6 - Kiosque

En effet, c'est durant cette période que la plupart des villes se dotent de ce type d'édifice, indispensables pour rendre cette musique accessible à tous⁵⁴. Le répertoire

⁴⁹ E. Etesse, *Traité théorique et pratique d'instrumentation pour harmonies et fanfares*, Goumas, Paris, 1873.

⁵⁰ Idem note 47.

⁵¹ La plupart des partitions des éditions Sax et Gautrot proposent l'alternative avec ou sans saxophones ou juste avec alto et ténor à défaut du quatuor complet.

⁵² Girard, p. 8.

⁵³ Les concerts réalisés en kiosque par *Les Cuivres Romantiques* confirment que les pavillons en l'air des saxhorns trouvent une bonne réflexion contre le plafond de ce genre d'édifice et que la meilleure place pour tout entendre est bien au centre soit celle du chef !

⁵⁴ Marie-Claire Mussat, *La Belle Époque des Kiosques à Musique*, Paris, éditions Du May, 1992.

typique qui y est donné est composé bien sûr de *marches militaires* et *pas redoublés* (fonds de commerce des anciennes formations régimentaires), mais aussi de *fantaisies* sur les opéras à la mode, de danses de caractère alors en vogue telles que *valse*, *polka*, *polonaise* ou *galop*... mais parfois aussi de quelques pièces de fantaisie originales et de qualité. Ces répertoires jusqu'ici peu appréhendés, mériteraient une étude approfondie.

Conclusion : déclin et disparition

Malgré cet essor considérable, le nombre de sociétés culmine en 1889 avant de se stabiliser dans les années 1890 et de diminuer à partir du début du XX^e siècle⁵⁵. La suppression des musiques militaires de cavalerie a certes porté un coup fatal à leur développement par l'absence de formation de nouveaux « cadres » professionnels qu'elle a entraînée. Elle n'est peut-être pas seule en cause. Le développement des activités sportives également dans un contexte associatif a vraisemblablement détourné une partie du monde ouvrier de la musique. Le traumatisme de la première guerre mondiale a probablement aussi érodé leurs effectifs par la disparition d'une partie de leurs musiciens potentiels et écorné l'image trop « militariste » de ces formations. L'arrivée plus tard au XX^e siècle de la radio puis de la télévision ont fini de porter le coup de grâce à ce petit monde. Il y a bien en France, depuis quelques années, un regain d'intérêt pour les fanfares dont le nombre ne cesse de croître mais il s'agit là de formations complètement différentes, avec un répertoire aussi très différent. Citons enfin en guise de conclusion cette phrase de Jean Frolo en couverture du catalogue de la manufacture Adolphe Sax en 1923 :

Adolphe Sax (1814-1894) Le Créateur des fanfares - Ce travailleur infatigable mérite bien qu'on rappelle ses services aux jeunes générations qui ne peuvent en apprécier le prix autant que les anciens. C'est grâce à ses travaux que les instruments ont pu se démocratiser, que les jeunes gens de nos plus modestes villages peuvent se procurer et donner aux autres une distraction agréable et saine. Ils seraient ingrats en l'oubliant.

⁵⁵ Guilbaut, p. 111.



Fig. 7 - L'ensemble *Les Cuivres Romantiques*

Avertissement au sujet des instruments :

La trompette et le saxhorn alto ou alto-ténor ou ténor (même instrument) sont en mib.

Le cornet, le saxhorn contralto ou contralto-ténor (même instrument) ou bugle (forme différente), le (saxhorn) baryton et le (saxhorn) basse sont en sib. Ce dernier est toujours précisé à 4 pistons. Il semble que les fanfares civiles ont plutôt utilisé le contralto de forme bugle à pavillon frontal par opposition à leurs homologues militaires dont l'instrument réglementaire était à pavillon en l'air.

Nous précisons donc seulement mib et sib pour saxhorns soprano et contrebasse afin d'éviter toute confusion.

Les tonalités autres que sib et mib sont précisées.

Concernant le trombone, il s'agit en France uniquement du ténor (avec coulisse ou pistons)

Annexe A : Fanfare à 10 musiciens pour démonstration par A. Sax (1845)

2 trompettes à cylindres

8 saxhorns :

- 1 soprano
- 2 ténor-contraltos [appelés par la suite contraltos]
- 2 ténors [appelé par la suite alto-ténors puis altos]
- 1 basse-ténor [appelé par la suite baryton]
- 1 basse
- 1 contrebasse [tonalité non précisée mais forcément en *mib* à cette époque]

N.B. : Les trompettes à cylindres ont probablement été confondues par le journaliste avec ce qui serait logiquement des cornets à cylindres

Annexe B : Organisation des fanfares selon Jules Simon (1862-3)

Fanfare à 5 musiciens :

- 1 saxhorn contralto
- 1 cornet à pistons
- 1 saxhorn ténor
- 1 saxhorn baryton
- 1 saxhorn basse

Fanfare à 8 musiciens :

- 2 saxhorns contralto
- 1 cornet à pistons
- 2 saxhorns ténor
- 1 saxhorn baryton
- 1 saxhorn basse
- 1 saxhorn contrebasse en *mib*

Fanfare à 10 musiciens :

- 1 petit saxhorn (soprano) en *mib*
- 2 saxhorns contralto

- 1 cornet à pistons
- 2 saxhorns ténor
- 1 saxhorn baryton
- 2 saxhorns basse
- 1 saxhorn contrebasse en *mib*

Fanfare à 12 musiciens :

- 1 petit saxhorn (soprano) en *mib*
- 2 saxhorns contralto
- 2 cornets à pistons
- 2 saxhorns ténor
- 2 saxhorns baryton
- 2 saxhorns basse
- 1 saxhorn contrebasse en *mib*

Fanfare à 15 (16) musiciens :

- 1 petit saxhorn (soprano) en *mib*
- 2 saxhorns contralto
- 2 cornets à pistons
- 2 trompettes à pistons
- 1 trombone ténor à pistons
- 2 saxhorns ténor
- 2 saxhorns baryton
- 2 saxhorns basse
- 1 saxhorn contrebasse en *mib*
- 1 saxhorn contrebasse en *sib* (optionnel)

Fanfare à 21 musiciens :

- 1 petit saxhorn suraigu en *sib* (ou 2^e saxhorn soprano en *mib*)
- 1 petit saxhorn (soprano) en *mib*
- 3 saxhorns contralto
- 2 cornets à pistons
- 2 trompettes à pistons
- 3 trombones ténor à pistons en *sib*
- 3 saxotrombas alto en *mib* *
- 2 saxotrombas baryton en *sib* *
- 2 saxhorns basse
- 1 saxhorn contrebasse en *mib*
- 1 saxhorn contrebasse en *sib*

Fanfare à 27 musiciens :

- 1 petit saxhorn suraigu en *sib* (ou 2^e saxhorn soprano en *mib*)
- 1 petit saxhorn (soprano) en *mib*
- 4 saxhorns contralto

- 1 saxhorn alto en *lab*
- 2 cornets à pistons
- 4 trompettes à pistons
- 3 trombones ténor à pistons en *sb*
- 3 saxotrombas alto en *mib* *
- 2 saxotrombas baryton en *sb* *
- 4 saxhorns basse
- 1 saxhorn contrebasse en *mib*
- 1 saxhorn contrebasse en *sb*

Fanfare à 27 musiciens :

- 1 petit saxhorn suraigu en *sb* (ou 2^e saxhorn soprano en *mib*)
- 2 petits saxhorns (soprano) en *mib*
- 4 saxhorns contralto
- 2 saxhorns alto en *lab*
- 2 cornets à pistons
- 6 trompettes à pistons
- 6 trombones ténor à pistons en *sb* (dont 1 alto et 2 basses)
- 4 saxotrombas alto en *mib* *
- 2 saxotrombas baryton en *sb* *
- 4 saxhorns basse
- 2 saxhorns contrebasse en *mib*
- 2 saxhorns contrebasse en *sb*

Trompettes et trombones constituent le deuxième groupe de la fanfare après les saxhorns. Le petit saxhorn en *sb* n'est pas facile à jouer car il est nécessaire d'avoir des lèvres fermes et de les maintenir par un entraînement régulier. Si un saxhorn suraigu en *sb* n'est pas disponible, le remplacer par un second soprano en *mib*.

(*) curieux que les saxhorns ténor et baryton soient des saxotrombas dans les grandes formations !

Annexe C : Organisation des fanfares selon M. Etesse (1873)

M. Etesse, dans son «*Traité Théorique et Pratique d'Instrumentation pour harmonies et Fanfares*», Paris, Goumas (1873-85), nous laisse aussi quelques consignes en matière d'organisation des fanfares.

Fanfare à 32 (ou 27) musiciens :

- 1 saxophone soprano en *sb**
- 1 saxophone alto en *mib**
- 1 saxophone ténors en *sb**
- 1 saxophone baryton en *mib**
- 2 cornets à pistons en *sb*
- 1 petit bugle en *mib*

4 saxhorns contralto en *sib*
4 saxhorns alto en *mib*
2 saxhorns baryton en *sib*
5 trompettes à pistons en *mib*
3 trombones en *ut*
4 saxhorns basses en *sib*
1 saxhorn contrebasse en *mib*
1 saxhorn contrebasse en *sib*
timbales*

N.B. : Les instruments marqués d'un (*) ne sont pas réglementaires. En retranchant du total des chiffres qui les représentent, on obtiendra le nombre d'instruments fixés par le Décret du 26 Mars 1860.

Annexe D : Organisation des fanfares selon Clodomir (1873)

Traité Théorique et pratique de l'organisation des Sociétés Musicales Harmonies et Fanfares par P. Clodomir, Paris, Leduc, 1873.

1. Fanfare complète à 49 musiciens :

Groupe 1 :

2 petits bugles en *mib*
1 bugle solo
1 1^{er} bugles
3 2nd bugles
3 3^{es} bugles
2 cors en *mib*
1 alto solo
2 1ers altos
3 2^{nds} altos
4 barytons
4 basses
2 contrebasses en *mib*
2 contrebasses en *sib*

Groupe 2 :

2 trompettes
1 cornet solo
2 1^{ers} cornets
2 2^{nds} cornets
4 trombones

Groupe 3 :

- 1 saxophone soprano en *sib*
- 1 saxophone alto en *mib*
- 1 saxophone ténor en *sib*
- 1 saxophone baryton en *mib*

Batterie :

- 1 caisse claire
- 1 grosse caisse
- 1 cymbale
- 1 triangle

Les saxophones sont facultatifs et peuvent être facilement supprimés de l'effectif.
La contrebasse en *sib* joue un rôle important dans l'ensemble, elle doit figurer dans toutes les musiques.

Le rôle de la caisse claire : elle doit être utilisée avec précaution, et ne doit pas être jouée dans des lieux comme, les églises, les concerts ou encore les concours officiels.

L'ensemble qu'il préconise est la

2. Fanfare moyenne à 29 musiciens :

Groupe 1 :

- 1 petit bugle en *mib*
- 5 bugles
- 4 altos
- 2 barytons
- 3 basses
- 1 contrebasse en *mib*
- 1 contrebasse en *sib*

Groupe 2 :

- 1 trompette
- 3 cornets
- 3 trombones

Groupe 3 :

- 1 saxophone alto en *mib*
- 1 saxophone ténor en *sib*

Batterie :

- 1 caisse claire
- 1 grosse caisse
- 1 cymbale

3. Fanfare mixte à 25 musiciens :

Groupe 1 :

- 1 petit bugle en *mib*
- 1 bugle solo
- 1 1^{er} bugle
- 2 2^{nds} bugles
- 1 alto solo
- 1 1^{er} alto
- 1 2nd alto
- 2 barytons
- 3 basses
- 1 contrebasse en *mib*
- 1 contrebasse en *sib*

Groupe 2 :

- 1 cornet solo
- 1 1^{er} cornet
- 1 2nd cornet
- 1 trompette
- 3 trombones

Batterie :

- 1 caisse claire
- 1 grosse caisse
- 1 cymbale
- 1 triangle

Dans cet ensemble il n'y a pas de groupe incorporant des saxophones. En revanche les percussions sont présentes:

4. Fanfare restreinte à 22 musiciens :

Groupe 1 :

- 1 petit bugle en *mib*
- 4 bugles
- 2 altos
- 2 barytons

2 basses
1 contrebasse en *mb*
1 contrebasse en *sb*

Groupe 2 :

3 cornets
3 trombones

Batterie :

1 caisse claire
1 grosse caisse
1 cymbale

5. Fanfare minime à 12 musiciens :

2 cornets
2 bugles
2 altos
1 baryton

2 trombones
2 basses
1 contrebasse en *mb*

Dans cet ensemble, les groupes ne sont pas spécifiés de manière intentionnelle.

Cette fanfare est en effet le minimum envisageable et ne concerne que les petits villages, mais elle a le mérite d'exister et selon M. Clodomir, il faut l'encourager. Pour ce faire il faut acheter des instruments pas trop chers, qui sont faciles à jouer et facilement transportables. De plus, la fanfare minime ne doit pas se satisfaire de son effectif car le but est de l'étoffer, afin d'augmenter la palette des couleurs de l'ensemble, mais aussi de soulager l'ensemble de l'effectif, au niveau du jeu, mais aussi de l'homogénéité des sons au sein des groupes.

N.B. : Conseil aux directeurs des formations au sujet des «jeunes éléments». Afin d'éviter de compromettre l'exécution d'une œuvre il pense qu'il est de bon ton d'éviter de les intégrer trop tôt au sein de l'ensemble. Il faut établir une très nette différence entre la «quantité» et la «qualité».

Que l'on n'oublie donc pas cette remarque : il sera bon, la veille d'une exécution, lors de la répétition générale, d'écarter tous les sujets suspects de relations illicites avec les fausses notes, et de se contenter de ceux sur lesquels on peut compter.

Annexe E : Organisation des fanfares selon Guilbaut (1894)

E. Guilbaut : *Guide pratique des sociétés musicales et des chefs de musique*, au journal *l'Instrumental*, Paris, 1894 [1^{ère} édition ?]

M. Guilbaut préconise 5 types de formations (Les Grandes Fanfares, Les Fanfares Complètes, Les Moyennes Fanfares, Les Petites Fanfares et Les Fanfares Minimales) contrairement à M. Clodomir qui n'en dénombre que quatre et ne parle donc pas des «Grandes Fanfares». En revanche, ils se rejoignent sur les fanfares Moyennes, Complètes, Restreintes et Minimales (ou petite fanfare). Soit :

1. Grande fanfare :

2 petits bugles
2 bugles solo
10 1^{ers} bugles
6 2^{nds} bugles
4 3^{es} bugles
1 cornet solo
2 1^{ers} cornets
2 2^{nds} cornets
4 trompettes

----- Sous-total 33

4 cors
4 altos
3 barytons
2 saxophones sopranos
4 saxophones altos
3 saxophones ténors
3 saxophones barytons
8 trombones

----- Sous-total 64

8 basses
1 contrebasse en mib
3 contrebasses en sib
1 timbalier (cymbale/marche)
1 caisse claire
1 grosse caisse
1 cymbalier

-----Effectif total de 80 musiciens

Les saxophones sont facultatifs

1 alto solo
2 1^{ers} altos
2 2^{nds} altos
3 barytons
1 saxophone soprano
1 saxophone alto
1 saxophone ténor
1 saxophone baryton
4 trombones

Sous-total 38

5 basses
1 contrebasse en mib
2 contrebasse en sib
1 caisse claire
1 grosse caisse
1 cymbale
1 triangle + accessoires

Total de 52 musiciens

Cet effectif concerne les villes moyennes, qui ne peuvent pas avoir une grande fanfare, mais qui peuvent quand même faire de bonnes prestations.

Selon M. Guilbaut, les fanfares amateurs doivent avoir une préoccupation au niveau sonore car, aussi vrai que «crier n'est pas chanter, souffler n'est pas jouer». Par cette phrase, il reproche aux fanfares amateurs, le manque de nuances dans les pièces exécutées car «faire trembler les vitres» n'est pas le but, loin de là, et au lieu de charmer le public, cela le fait se retirer souvent mécontent.

Ordre de marche d'une fanfare complète :

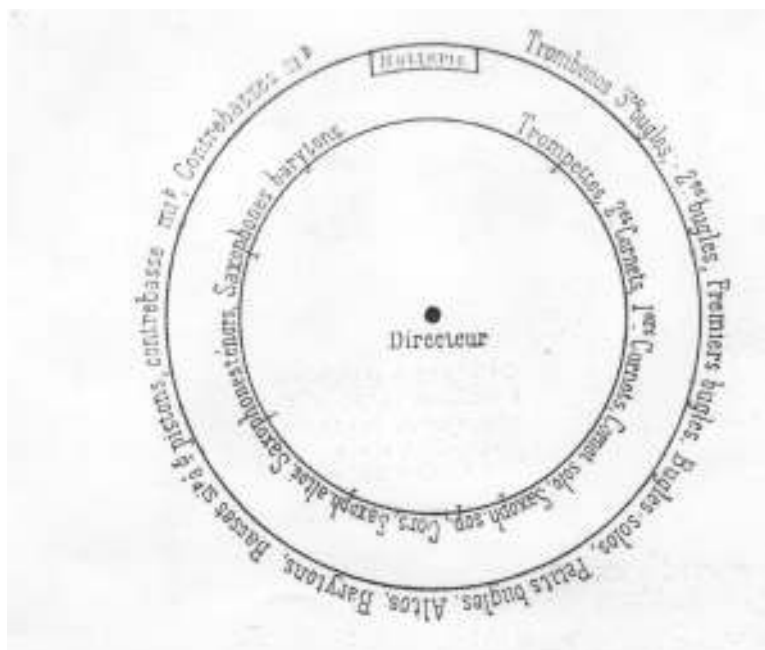
Rang 1 : 2 trompettes / 4 trombones (dont le 1^{er} est à droite)
Rang 2 : 4 1ers bugles / 2 petits bugles
Rang 3 : sous-chef / 3 2^{nds} bugles / 3 3^{es} bugles, bugle solo
Rang 4 : 2 basses / 3 barytons / 1 contrebasse en *sib*
Rang 5 : 1 saxophone soprano / 2 2^{nds} cornet / 2 1^{ers} et cornet solo
Rang 6 : 2 cors / 2 2^{nds} altos / 2 1^{ers} altos *

Directeur

Rang 7 : 1 saxophone baryton / 2 saxophones ténors / 2 saxophones altos / alto solo

Rang 8 : 3 basses en *sib* / 1 contrebasse en *mib* / 1 contrebasse en *sib*

Organisation spatiale d'une fanfare complète :



Organisation d'une fanfare complète

3. Fanfare moyenne :

- 1 petit bugle
- 1 bugle solo
- 2 1^{ers} bugles
- 2 2^{nds} bugles
- 1 3^{es} bugles
- 1 cornet solo
- 1 1^{er} cornet

Sous-total 9

- 2 2^{nds} cornets
- 1 trompette
- 3 altos
- 2 barytons
- 1 saxophone alto
- 1 saxophone ténor

Sous-total 19

- 3 trombones
- 3 basses
- 1 contrebasse en *mib*
- 1 contrebasse en *sib*
- 1 caisse claire

Total de 28 musiciens

1 cornet solo
1 1^{er} cornet
1 2nd cornet
2 altos
Sous-total 10

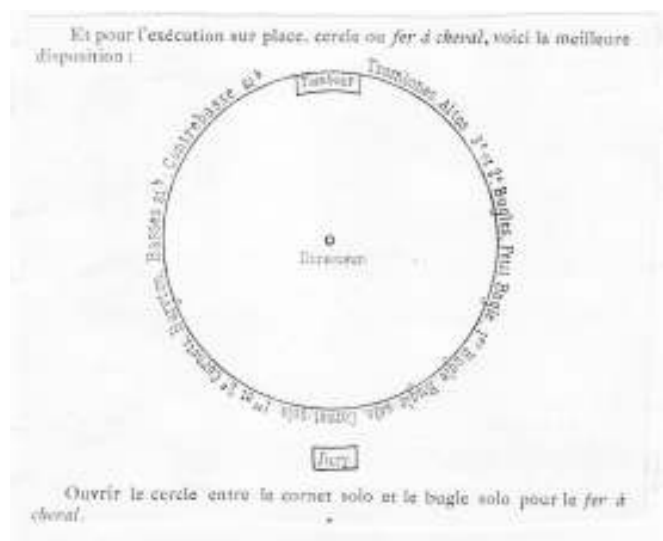
2 barytons
3 trombones
3 basses en sib à 4 pistons
1 contrebasse en sib
Total de 19 musiciens

On ajoute la caisse claire pour l'effectif en ordre de marche.

Ordre de marche d'une fanfare restreinte :

Rang 1 : 2 altos / 3 trombones (1^{er} à droite)
Rang 2 : sous-chef bugle solo / 1^{er}, 2nd et 3^e bugles / petit bugle
Rang 3 : + 1^{er} et 2nd barytons / 2^e et 1^{er} cornet / cornet solo* directeur
Rang 4 : 3 basses / contrebasse en sib

Organisation spatiale d'une fanfare restreinte :



Organisation d'une fanfare restreinte

5. Petite fanfare ou fanfare ou minime :

1 cornet solo
1 1^{er} cornet
1 2nd cornet
1 bugle solo
1 1^{er} bugle
Sous-total 5

1 2nd bugle
2 altos
1 baryton
2 trombones

Sous-total 11

2 basses 4 pistons en sib
1 contrebasse en sib

Total de 14 musiciens

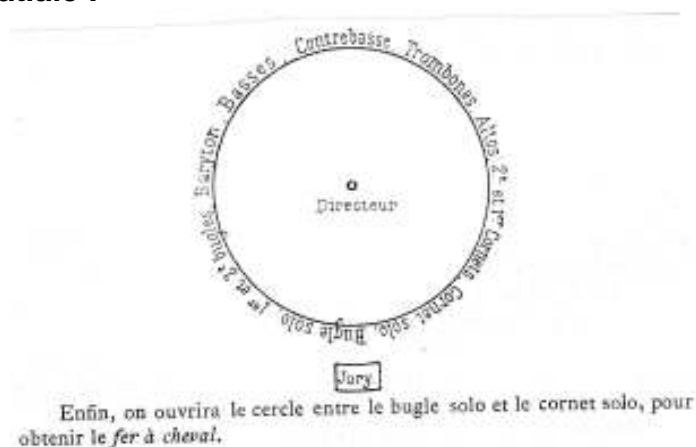
Les petites communes recrutent en général des amateurs de bonne volonté et ces sociétés méritent les encouragements, afin que chaque village puisse se doter au moins de ce type de formation.

Notons aussi que M. Guilbaut, préfère la contrebasse en sib plutôt que celle en mib, alors que dans ce type de formation elle a toujours tendance à « allourdir » l'ensemble.

On peut remplacer le 1^{er} trombone par un 2nd baryton, et c'est là qu'il préconise, en l'absence de contrebasse sib, de la remplacer par une contrebasse en mib, voire même une basse en sib à 4 pistons, instrument plus courant et moins encombrant.

Toujours selon M. Guilbaut, « *il serait difficile de faire de la musique à peu près convenable avec un personnel inférieur* ». En dessous de ce seuil, cela n'est pas viable, car le rendu est, selon lui, « douloureux » pour les oreilles. En effet, dans les réductions pour ces ensembles, les parties sont souvent incomplètes, le chant se limite à une seule voix, qui est souvent le cornet ou le bugle, qui se fatigue très rapidement en jouant sans cesse. Il préconise que ce genre d'ensemble soit encouragé, mais en revanche, pour des critères musicaux et auditifs, il pense qu'ils ne doivent pas être admis à concourir lors des concours orphéoniques. Il espère de la sorte les obliger à trouver de nouveaux membres et ainsi augmenter le nombre de musiciens pour pouvoir former une fanfare au moins du type restreint.

Organisation spatiale :



Organisation d'une fanfare minimale

Annexe F : Fanfare d'élite à l'exposition universelle de 1867

Les 15 instrumentistes de M. Sax :

- 5 trompettes
- 6 trombones
- 1 saxhorn basse
- 1 saxhorn contrebasse en *mib*
- 1 saxhorn contrebasse en *sib*
- 1 saxophone (alternant alto et soprano)

Vivement applaudie par le public, la fanfare de M. Sax obtint le premier grand prix, et la récompense de 3000 francs fut reversée aux musiciens de M. Sax.

Au sujet du *Carnaval de Venise*, les termes employés par Oscar Comettant sont ceux-ci: « agréable douceur, majestueuse introduction, qui ne peut pas faire douter des perfectionnements apportés aux instruments de cuivre [...] ». Il parle ici certainement des systèmes à 6 pistons indépendants.

Annexe G : Fanfare de l'Opéra (1849, 1852, 1860)

Dans la *Marche du Sacre du Prophète* de G. Meyerbeer (1849), Acte IV, n°23 :

- 2 petits saxhorns soprano en *mib*
 - 2 cornets à pistons en *sib*
 - 4 saxhorns contralto en *sib* (1^{ers} & 2^{nds})
 - 4 saxhorns ténors en *mib* (1^{ers} & 2^{nds})
 - 2 trompettes à pistons en *mib*
 - 2 saxhorns baryton en *sib*
 - 4 saxhorns basse en *sib*
 - 2 saxhorns contrebasse en *mib*
 - 1 tambour
- Total de 23 musiciens

Dans la *Marche Triomphale* et le *Jugement dernier* du *Juif errant* de Fromental Halévy (1852), Acte III n°17, & Acte V, n°24 :

- 1 petit saxhorn aigu en *sib*
 - 1 saxhorn soprano en *mib*
 - 2 cornets à pistons en *sib*
 - 2 saxhorns contralto en *sib*
 - 2 saxhorns ténors en *mib*
 - 2 trompettes à pistons en *mib*
 - 3 trombones
 - (2) saxhorns baryton en *sib*
 - (2) saxhorns basse en *sib*
 - 1 saxhorn contrebasse en *mib*
 - 1 saxhorn contrebasse en *sib*
- Total de 17 ou 19 musiciens

Un quatuor de saxophones figure également mais est employé en alternance avec les saxhorns. Les saxhorns utilisés étaient apparemment en forme de buccins romains si l'on en croit le compte-rendu d'une représentation dans la *Revue et Gazette Musicale de Paris*, n°17 du 23 avril 1854.

Dans le *Chœur de soldats* du *Faust* de Charles Gounod (1860), Acte IV, n°21 :

- 1 saxhorn soprano en *mib*
- 2 cornets à pistons en *si♭*
- 2 saxhorns ténors en *mib*
- 2 trompettes à pistons en *mib*
- 3 trombones en *ut* à pistons
- 1 saxhorn basse en *si♭*
- 1 saxhorn contrebasse en *si♭*
- tambour
- grosse caisse
- cymbales

Total de 15 musiciens

Bibliographie :

- Brenet (Michel), *La Musique Militaire*, éditions Henri Laurens, Paris, 1917
- Berlioz (Hector), *De l'instrumentation*, Paris, 1841-2 [réédition Le Castor Astral, Paris, 1994]
- Berlioz (Hector), *Grand traité d'instrumentation et d'orchestration moderne*, éditions Schonenberger, Paris, 1843 [réédition Henri Lemoine, Paris, s.d.]
- Clodomir (P.) [Pierre-Antoine-Mathieu de Borrit (1815-1884) de son vrai nom], *Traité théorique et pratique de l'organisation des sociétés musicales, Harmonies et fanfares*, Alphonse Leduc, Paris, 1873 [1^{ère} édition suivie de nombreuses autres jusqu'en 1948 avec *Manuel Complet de Chef-directeur "Harmonie et Fanfare" à l'usage des exécutants ou Traité d'organisation des sociétés musicales* pour titre]
- Comettant (Oscar), *Histoire d'un inventeur du XIX^e siècle: A. Sax*, éditions Lagnerre, Paris, 1860
- Coyon (Émile), *Annuaire musical et orphéonique de France*, Administration de l'Orphéon, Aureau, 1875
- Coyon (Émile), *Annuaire musical et orphéonique en France*, Alphonse Leduc, Paris, 1876
- Coyon (Émile), *Annuaire musical et orphéonique en France*, Alphonse Leduc, Paris, 1877-78
- De La Fage (Adrien), *Quinze visites musicales à l'Exposition Universelle de 1855* d'après l'*Almanach musical*, chez Tardif, Librairie, Paris, 1856
- Etesse (E.), *Traité théorique et pratique d'instrumentation pour harmonies et fanfares*, éditions Goumas, Paris, 1873
- Elwart (Antoine), *Manuel des aspirants aux grades de sous-chef et chef de musique de l'armée*, éditions E. Gérard, Paris, 1861
- Elwart (Antoine), *Petit traité d'instrumentation à l'intention des jeunes compositeurs*, Colombier, Paris, 1864
- Fétis (François-Joseph), *Biographie universelle des musiciens*, Méline, Cans & Cie, Bruxelles, 1837-44 [1^{ère} édition]
- Fétis (François-Joseph), *Biographie universelle des musiciens*, Librairie Firmin Didot, Paris, 1860-65 & 1866-68 [2^e édition], *Supplément*, idem 1878-80 [fac simile C. Tchou pour la bibliothèque des introuvables, Paris, 2001]
- Forestier (Joseph), *Monographie des instruments à 6 pistons et tubes indépendants*, Adolphe Sax, Paris, 1870
- Gerbod (Paul), *L'institution orphéonique en France du XIX^e siècle au XX^e siècle* in *Ethnologie française* X,1, 1980
- Girard (L.), *Théorie à l'usage des chefs et directeurs de musiques d'harmonie et de fanfares*, éditions Gautrot aîné, Paris, 1867 & 1869
- Guilbaut (E.), *Guide pratique des sociétés musicales et des chefs de musique*, au journal l'*Instrumental*, Paris, 1894 [1^{ère} édition ?]
- Gumpowicz (Philippe), *Les Travaux d'Orphée*, éditions Aubier, Paris, 1987
- Haines (Malou), *Adolphe SAX, sa vie, son œuvre, ses instruments de musique*, éditions de l'Université de Bruxelles, 1980
- Haine (Malou), *Les facteurs d'instruments à Paris au XIX^e siècle*, éditions de l'Université de Bruxelles, 1985
- Kastner (Georges), *Manuel de musique militaire*, Firmin Didot frères, Paris, 1848 [réimpression Minkoff, Genève, 1973]

- Lajarte (Théodore de), *Instruments Sax et fanfares civiles - Étude pratique*, Librairie des auteurs et compositeurs, Paris, 1867
- Maréchal (Henri) et Parès (Gabriel), *Monographie universelle de l'orphéon. Sociétés chorales, harmonies, fanfares*, Paris, Delagrave, 1910
- Neukomm (Edmond), *Histoire de la musique militaire*, Librairie militaire de L. Baudoin & C^{ie}, Paris, 1889
- Pierre (Constant), *Les facteurs d'instruments de musique, Les Luthiers et la facture instrumentale, Précis historique*, Sagot, Paris, 1893 [réimpression Minkoff, Genève, 1976]
- Pierre (Constant), *Le Conservatoire National de Musique et de Déclamation*, Paris, Imprimerie Nationale, 1900
- Sax (Adolphe), *De la nécessité des musiques militaires*, Librairie Centrale, Paris, 1867
- Simon (Abel), *Histoire documentaire, philosophique et anecdotique de l'institution orphéonique des origines à 1870* [en 2 volumes]
- Stern (S.), *Manuel Général de Musique à l'usage de l'enseignement élémentaire du chant, des instruments et de la composition* par Sigismond Stern [avec préface de Antoine Elwart et gravures d'instrumentistes de A. Colette] éditions Brandus, Paris, 1850
- Vaudin (J.F.), *Almanach des orphéons et Sociétés Instrumentales : 1^e et 2^e années (1863-1864)*, Paris, 1863